



POLITIQUE DIVERSITÉ SEXUELLE ET PLURALITÉ DES GENRES

Adoptée le 5 juin 2023

Table des matières

1.	Mise en contexte	3
2.	Définition	3
3.	Principales dates.....	5
4.	Actions de la municipalité	6

1. Mise en contexte

Inscrite au préambule de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la diversité est un droit fondamental et représente une valeur essentielle de la démocratie.

La diversité liée à l'identité de genre, à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle et au sexe est de plus en plus visible au sein la société actuelle. Au-delà des acronymes (exemple LGBTQ+¹), il y a des mots, des droits et des réalités propres aux personnes s'identifiant aux communautés de la diversité sexuelle et pluralité des genres (DSPG). Les différents acronymes se veulent des droits et des mots qui permettent aux personnes de s'identifier aux communautés de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres. Le but n'est pas de catégoriser ces communautés, mais plutôt de mettre un mot sur un ressenti afin de permettre à tout le monde de s'identifier et de se comprendre.

Toutefois, malgré l'avancée des lois et des mentalités, les personnes DSPG et leurs proches demeurent particulièrement touchés par la stigmatisation, la discrimination, l'intimidation et la violence. La Ville de Pont-Rouge pense que le bien-être de toute personne sur son territoire passe par la reconnaissance de leurs identités qui peut s'exprimer hors des catégories binaires (homme, femme, masculin, féminin...).

La Ville étant l'instance politique la plus près des gens, elle est donc la mieux placée pour promouvoir une véritable société diversifiée. C'est dans cette optique que cette politique vise à promouvoir l'inclusion des personnes de la diversité sexuelle et pluralité des genres, la reconnaissance de leurs réalités ainsi que de leurs besoins au sein de l'espace municipal.

De nombreuses sociétés contemporaines considèrent encore la diversité sexuelle et de genre comme un tabou qui alimente de nombreux mythes et préjugés ; alors que d'autres les considèrent comme faisant partie des traditions ancestrales.

2. Définition

L'identité humaine est composée de caractères multidimensionnels qui permettent de voir la personne telle qu'elle est et non pas tel que le dictent les normes sociétales. Il est donc impossible de définir ce qu'est un homme ou une femme uniquement par la biologie, le comportement, la manière de s'habiller ou de parler. Chaque personne se définit par le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre.

Affirmation de l'identité de genre

Processus par lequel une personne transgenre révèle, exprime et confirme son identité de genre et l'intègre dans sa vie

Auto-identification

Démarche par laquelle une personne définit ouvertement un aspect de son identité, par exemple le genre. C'est la seule façon de déterminer l'identité de genre d'une personne.

Catégorie de genres

Catégories construites socialement. La société dans laquelle nous évoluons ne reconnaît que deux (2) genres, mais sur la planète, plusieurs sociétés traditionnelles reconnaissent plus de deux (2) identités de genre.

¹ LGBTQ+ : Lesbienne, Guay, Bi-sexuel, Transsexuel, Queer et les autres groupes ne s'identifiant pas à l'hétéronormativité.

Expression de genre

Façon dont nous exprimons des caractéristiques genrées via des actions, des attitudes, des rôles sociaux, un style vestimentaire, etc.

Toutes les personnes, peu importe leur identité de genre, démontrent une expression de genre et peuvent l'exprimer de différentes façons qui ne sont pas nécessairement le reflet de leur identité.

Ce qui est accepté socialement dans une culture n'est pas forcément accepté dans une autre. Cependant, l'expression de genre évolue avec la culture et les générations.

Hétéronormativité

Système de pensée qui est basé sur la présomption que l'hétérosexualité est la norme et qui privilégie les personnes hétérosexuelles au détriment des personnes de la diversité sexuelle.

Homophobie et transphobie

Comportements, attitudes et discours qui discriminent les personnes qui ne se conforment pas aux normes sociales en lien avec le genre et la sexualité.

Identité de genre

Expérience personnelle, sentiment profond et intime d'appartenir à un groupe genré (hommes, femmes, personnes non binaires). Elle peut être différente ou non du sexe assigné à la naissance.

Non binaire

Personne qui ne définit pas son genre en fonction de la catégorisation binaire des genres féminins et masculins

Orientations sexuelle et romantique

Définissent la nature de l'attraction physique et émotionnelle envers d'autres personnes. Ce n'est pas un choix, ni lié à un événement traumatique.

Personne cis

Personne dont l'identité de genre correspond avec le sexe assigné à la naissance.

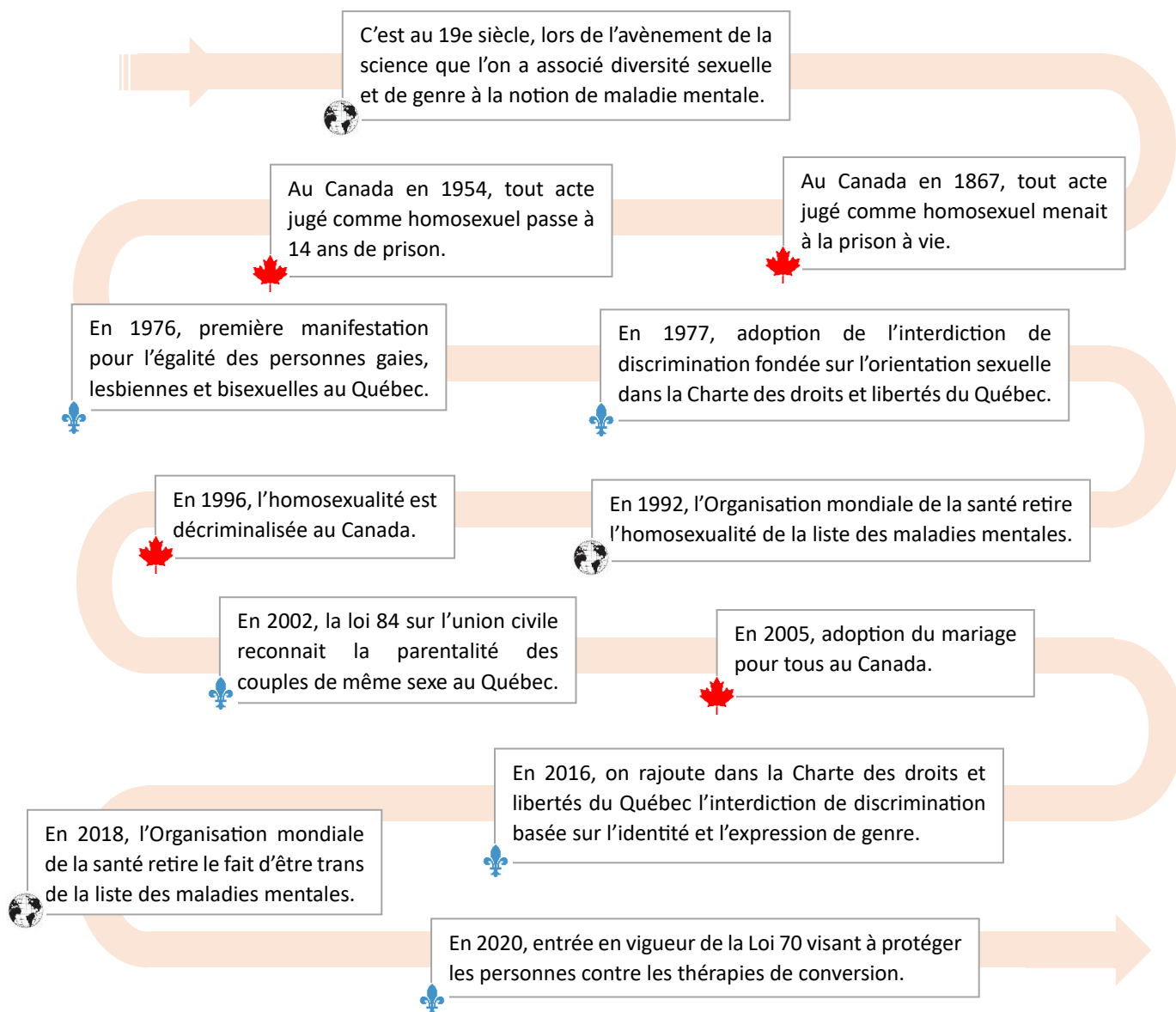
Personne trans

Personne dont l'identité de genre ne correspond pas avec le sexe assigné à la naissance.

Les concepts de sexe, d'orientation sexuelle, d'expression de genre et d'identité de genre permettent à chaque personne de s'identifier de façon plus précise et de pouvoir nommer son ressenti avec plus de nuances.

Toutes les combinaisons sont possibles et il appartient à chaque personne de se positionner comme elle le ressent.

3. Principales dates



Il est du ressort de toute la société, dont les municipalités, d'anticiper les actes de discriminations en créant un climat de respect, de bienveillance et d'inclusion.

4. Actions de la municipalité

Afin de se montrer inclusive envers toutes les personnes de la diversité sexuelle et de genre, la municipalité a établi une liste de mesures. Certaines mesures sont déjà mises en place, d'autres le seront dans les prochaines semaines et certaines pourront être appliquées lors de futurs projets (ex : achat d'équipement, rénovation de bâtiment, etc.).

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres actions pourront y être ajoutées à tout moment.

- Démontrer ouverture et respect

Aucun jugement ne sera porté sur les personnes interagissant avec la municipalité. Chaque personne recevra le service dont elle a besoin, qu'importe son expression de genre.

- Langage inclusif

À l'oral : former et sensibiliser le personnel afin d'utiliser un langage plus inclusif. Porter une attention particulière à la façon dont les personnes communiquent entre elles.

À l'écrit : enlever les titres et appellations de genre sur toutes les communications (monsieur, madame...), utiliser des mots épicènes (mot qui a la même forme aux deux genres), viser l'élimination de la définition du sexe sur les formulaires émanant de la ville.

- Pronom usuel

Chaque personne communiquant avec la ville peut demander à se faire identifier par le pronom usuel qui lui plaît. Sa demande sera acceptée et appliquée par le personnel.

- Espaces inclusifs et sécuritaires

Lors de la rénovation des bâtiments existants ou de la création de nouvelles infrastructures, une attention sera portée afin de créer des espaces plus inclusifs et sécuritaires (ex : toilettes, vestiaires, etc.).

- Tolérance

Il n'y aura aucune tolérance pour les remarques ou les blagues homophobes ou transphobes envers le personnel ou quiconque se trouvant dans nos bâtiments, activités et événements.

- Soutien

Dans la limite des Lois existantes et de ses règles de gouvernance, la municipalité soutient les organismes sur son territoire. Tous les organismes ou activités concernant la diversité sexuelle et la pluralité des genres seront soutenus au même titre que les autres organismes du territoire.

- Célébrer le 17 mai

La municipalité célébrera maintenant chaque année le 17 mai qui est la journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Chaque année, elle mettra en place des actions afin de souligner cette journée (ex : illumination de bâtiment, affiche, logo, atelier...). Celles-ci seront à même d'évoluer chaque année.